



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palement

Question écrite n° 49481

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le décalage existant entre le versement des pensions de retraite et les prélèvements effectués mensuellement, notamment ceux de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement mensuel de l'impôt obéit aux règles de l'article 376 sexies de l'annexe-II du CGI, et est donc effectué le 8 de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant. Les pensions de retraite quant à elles sont mises à échéance le 9 du mois et versées effectivement sur le compte du retraite vers le 15 du mois. Cette procédure occasionne un décalage financier important et préjudiciable aux retraités, tout particulièrement lors du versement de la première mensualité des pensions. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin d'avancer la date de versement des pensions pour assurer une meilleure coordination entre versements et prélèvements.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49481

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307